



Procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire SAMEDI 4 FEVRIER 2017

Début de séance à dix-huit heures trente.

Le Président ouvre la séance. Le nombre des membres présents ou représenté est de 54 sur 99 membres inscrits à jour de cotisation. Le quorum de 50% est donc atteint et l'Assemblée peut valablement délibérer.

1) Changement du nom du Club

Suite au changement de locaux fin août et à la fusion des communes de SAINT-CYR et BEAUMONT devenant effective au 1^{er} janvier 2017, il nous a semblé opportun de trouver un nouveau nom pour notre Club, plus représentatif de la région où il est situé. Les maires des deux communes, qui nous ont accueillies dans leur locaux ont été consultés également et le nom retenu est donc **BRIDGE CLUB DU HAUT POITOU**. Cette modification est devenue effective après consultation et accord du Conseil d'Administration en date du 26 décembre 2016.

2) Siège Social :

Compte tenu de la nouvelle implantation du club il nous a semblé plus logique de changer le Siège Social, les maires de St CYR et de BEAUMONT ont accueillis cette demande favorablement , notre nouveau siège social sera à la Mairie de BEAUMONT- SAINT-CYR :

25, Place du Novembre 86490 BEAUMONT SAINT-CYR

3) Modification diverses des statuts:

STATUTS

Pour clarifier, préciser et simplifier le contenu des différents articles nous en avons modifié la numérotation et le contenu et vous en avez reçu un exemplaire par courriel préalablement à l'Assemblée, un exemplaire vous a été remis également à l'entrée en séance.

Nous avons simplifié les STATUTS pour les rendre plus lisibles.

Il s'agissait principalement de préciser qui a le droit de vote aux Assemblées, qui est éligible au Conseil d'Administration, comment et par qui sont décidés les modifications de cotisations et droits de tables, le mode d'élections du Conseil d'Administration, le mandat du Vérificateur aux comptes et celui de la Commission des Litiges.

REGLEMENT INTERIEUR (désigné ici par R I) détaillant chaque point.

Nous avons rédigé également un R I pour détailler les points non précisés dans les statuts Le R I permet de « gouverner » sans devoir faire de déclaration officielle, ce qui évite un travail et un coût supplémentaire pour l'Association.

Vous avez reçu de la même façon un exemplaire de ce R I, ainsi qu'un exemplaire à l'entrée en séance. Ce dernier document pourra être modifié en CONSEIL d'ADMINISTRATION et présenté à l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE.



MANDAT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Par ailleurs, comme vous le savez le changement de locaux, bien que nous procurant des locaux plus adaptés à la pratique de notre activité, implique des frais supplémentaires notamment de chauffage. Nous n'avons pas de recul sur ce poste, aussi nous pourrions être amenés à augmenter le montant des DROITS DE TABLE sans attendre l'AGO si cela s'avérait nécessaire. Dans ce but nous vous demanderons de voter un mandat au CONSEIL D'ADMINISTRATION l'autorisant à pratiquer, si nécessaire bien sûr cette augmentation. Vous en serez préalablement informés par courrier.

Plus personne ne posant plus de questions les différents points sont mis au vote :

PREMIERE RESOLUTION

Mise au vote du changement de nom de notre Club.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

Mise au vote du changement de siège social.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

TROISIEME RESOLUTION

Mise au vote de la mise à jour des Statuts dans leur présentation qui en a été faite

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

QUATRIEME RESOLUTION

Mise au vote du Règlement Intérieur dans la présentation qui en a été faite

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

CINQUIEME RESOLUTION

Mise au vote du mandat au Conseil d'Administration pour décider d'une augmentation des Droits de Table

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

4) Questions diverses :

Compétitions : pour les INTERCLUBS nous avons 6 équipes engagées cette année.
Pour les ESPERANCES (4^{ème} série), 3 équipes sont inscrites en paires et 2 équipes en par 4.

Fête du Club : la date approche n'oubliez pas de vous inscrire.

Tournois de Régularité : manifestez-vous si vous acceptez d'être joker.

Plus personne ne demandant la parole, a séance est levée à dix-neuf heures 30 .

LE PRESIDENT
Jean Pierre PEGHAIRE

LE TRESORIER
Guy DIMIER

LE SECRETAIRE
Monique PEGHAIRE